



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du JEUDI 26 MARS 2026 à 18H30

N09- CRÉATION ET COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Membres du conseil Municipal

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

Convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt six mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

Présents :

Adjoints : M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Sylvie BÈS,

Conseillers : M. Laurent TOUZÉ, Mme Marie-France BASTIN, M. Jean-Claude GAUTHIER, Mme Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL, M. Didier SOLLIER, M. Dominique TOULAIN, Mme Nathalie NOËL, Mme Evelyne TOUZÉ

Absents excusés : Mme Emilie COURAUDON, M. Rémi DORMAND

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Mme Le Maire propose à son conseil de créer des commissions communales, cohérente avec les projets de la mandature, et d'en retenir les membres.

Il est proposé par l'assemblée les commissions suivantes :

1. Commission Culture-Loisirs -Animation
2. Enfance-Jeunesse-Solidarité
3. Travaux-Urbanisme-Réseaux

Vu l'exposé des motifs et après s'être proposé membre, le conseil municipal désigne les commissaires suivants ainsi répartis par commissions :

1. Le Maire et ses adjoints et tous les conseillers municipaux,
2. M. Jérôme BEAUMESNIL, M. Laurent TOUZÉ, Mme Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL et Mme Nathalie NOËL
3. Mme Sylvie BÈS, M. Jérôme BEAUMESNIL, M. Laurent TOUZÉ, M. Ludovic MARTIAL et Mme Evelyne TOUZÉ

Pour ce qui est de la Commission Interco des Lyre (La Neuve Lyre et la
Pédagogique Intercommunal (RPI), le Maire et les adjoints y sont de droit
revue au 1^{er} octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 027-212704316-20260326-26032026N09-DE

Le conseil **ADOpte** à l'UNANIMITÉ la création des commissions communales ci-dessus et leurs constitutions des
membres, sur la présente mandature.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Chantal TOPART

